



LA FIBRE ARRIVE À BONNEVAL

Le raccordement en fibre optique de Bonneval sera une réalité à compter du **31 mars prochain** où plus de **2000 prises seront raccordables à la Fibre**. Les habitants et professionnels pourront ainsi bénéficier **d'un débit moyen 40 fois supérieur à celui de l'ADSL**.

Sur un engagement de **2 729 locaux, ce sont plus de 75% des foyers qui seront éligibles** sur la commune et ce, malgré un contexte difficile dû à la crise sanitaire actuelle. Ces derniers mois, les équipes techniques de SFR FTTH ont tout mis en œuvre pour continuer à déployer la fibre optique, chaque fois que cela a été possible, dans le strict respect des règles de sécurité.

Les travaux de déploiement vont se poursuivre, quartier après quartier, pour raccorder de nouveaux logements dans les prochains mois, avec pour objectif fin 2021, 100% des foyers.

Le déploiement de la Fibre répond à l'objectif de la Mairie de Bonneval d'apporter un accès au Très Haut Débit aux particuliers et aux entreprises, leur permettant ainsi de bénéficier de services numériques complets et innovants.



GUIDE PRATIQUE

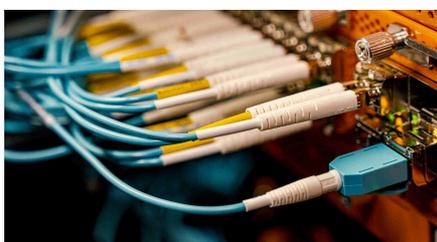
COMMENT VÉRIFIER L'ÉLIGIBILITÉ DE SON FOYER ?

Pour vérifier l'éligibilité du foyer, il suffit de saisir son adresse ou numéro de téléphone sur le site :

<http://sfr-ftth.com/test-deligibilite/>

QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (de l'épaisseur d'un cheveu). Le signal lumineux conduit par la fibre va permettre de transmettre un très grand volume de données numériques. Les échanges de données se font à une très grande vitesse, supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.



QUELS OPÉRATEURS VONT PROPOSER LA FIBRE ?

SFR FTTH a été retenu par Eure-et-Loir Numérique (Conseil départemental), dans le cadre d'un appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), dispositif permettant de vérifier si les opérateurs veulent investir, notamment, dans le déploiement la fibre à l'abonné, sans financement public sur les territoires pas encore couverts.

Néanmoins, à partir du réseau Fibre déployé, d'autres opérateurs pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres commerciales aux habitants de la commune. Parmi eux, en plus de SFR, nous devrions retrouver Bouygues, Free et Orange.

EN QUOI LA FIBRE DIFFÈRE-T-ELLE DE L'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique. A la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

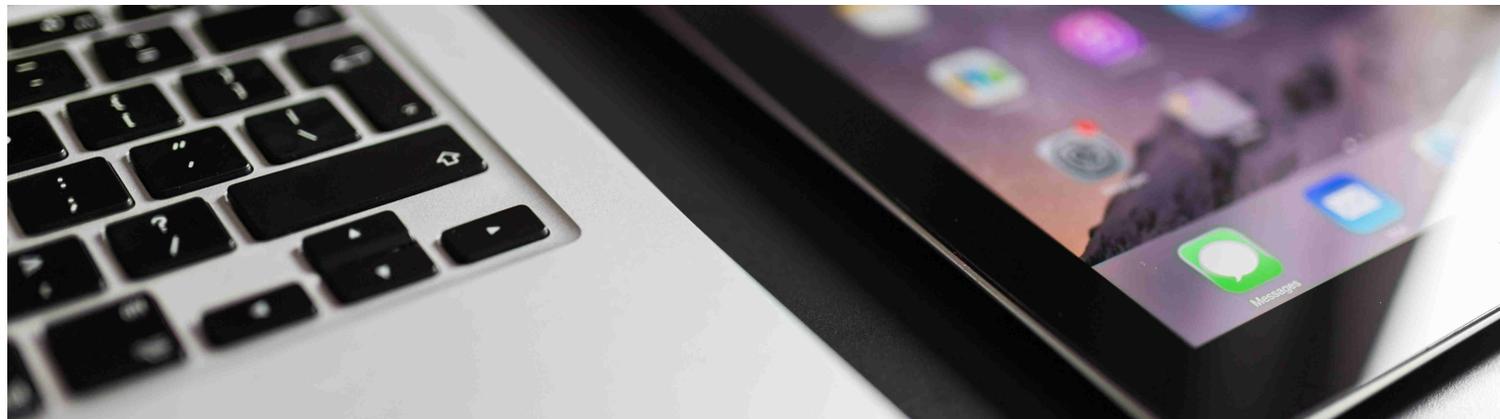
QUELLES SONT LES PERFORMANCES DE LA FIBRE ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et les tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose.

La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande.

Elle offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.





Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales.

Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément.

Ils profitent également d'une excellente qualité d'image (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.



COMMENT ÉQUIPER SON LOGEMENT ?

En habitat collectif (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes.

Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants.

Il est nécessaire de se rapprocher de son propriétaire bailleur ou de son syndic de copropriété pour s'assurer que les conventions soient bien signées. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

Pour tous renseignements sur la mise en place d'une convention d'opérateurs d'immeubles, il faut adresser un mail à conventionnements@jcart-france.com



A TITRE D'EXEMPLES, IL EST POSSIBLE AVEC LA FIBRE DE :

- télécharger un film (700 Mo) en 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s (contre 5 minutes en ADSL). De même, une série de 10 épisodes (5 000 Mo) se télécharge en 50 secondes (contre 45 minutes en ADSL) ;
- jouer en réseau et prendre vos adversaires de vitesse ;
- mettre en ligne une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL).

COMMENT ÉQUIPER SON LOGEMENT ?

En maison individuelle, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien).

Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires.

La Fibre facilite la vie des entreprises

En accélérant le téléchargement, l'échange et le stockage de nombreux documents volumineux, la Fibre facilite la vie des entreprises.

Elle permet également de réduire les déplacements des collaborateurs grâce à la visioconférence.

